



Partage de vacances d'été non précisées garde alternée

Par **sand48**, le **05/04/2016** à **11:48**

Bonjour,

l'audience de non conciliation de mon divorce a été rendue le 16 janvier. Pour les vacances d'été, j'avais demandé un partage par quinzaine, et mon ex conjoint 1 mois/1 mois...

Seulement rien n'a été précisé sur l'ordonnance du juge!

Ayant une garde alternée seulement pour mon plus jeune enfant (sur 4), et la mise en état qui a lieu le 14 avril, je ne sais toujours pas et j'ai peur de ne pas savoir comment vont se partager ces prochaines vacances d'été...

Comment faire?

Mon avocate pense qu'il faut partir du principe que c'est 1 mois chacun, et mon ex conjoint et son avocat semble avoir compris que rien n'était déterminé!

Dans tout ça je suis perdue et ne sais pas comment les vacances sont partagées...

Si vous avez une réponse, ou la proposition d'une éventuelle démarche à faire, merci de m'aider.

Cordialement

Sandrine